



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
8 juin 2009
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-quatrième session**
Point 49 de la liste préliminaire*
**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Conseil économique et social
Session de fond de 2009**
Genève, 6-31 juillet 2009
Points 4, 6, 7 f), 8, 13 et 14 de l'ordre
du jour provisoire**

**Le rôle du système des Nations Unies
dans la mise en œuvre de la déclaration
ministérielle issue du débat de haut niveau
du Conseil tenu lors de sa session de fond
de 2008**

**Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies**

**Questions de coordination, questions
relatives aux programmes et autres
questions : groupes consultatifs spéciaux
pour les pays africains qui sortent
d'un conflit**

**Application des résolutions 50/227, 52/12 B,
57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale**

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement**

**Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme**

* A/64/50.

** E/2009/100.



Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 61/16

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport examine les liens horizontaux et verticaux qui ont été établis entre les différentes parties de l'architecture intégrée de suivi dans le but de renforcer la cohérence du suivi des conférences. Le rapport montre comment, en permettant une évaluation en profondeur d'un thème intersectoriel commun aux textes des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, l'examen ministériel annuel a assumé la tâche d'assurer la cohérence du suivi des conférences quant au fond. Il montre également que le Forum biennal pour la coopération en matière de développement, instance de haut niveau à laquelle participe un éventail équilibré des principaux intervenants représentant clairement les positions de nombreuses parties prenantes, peut contribuer à faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement établis au niveau international et, par ce truchement, le suivi intégré des conférences. Enfin, le document explique comment la réunion particulière de l'Assemblée générale axée sur le développement pourrait, de son côté, renforcer la cohérence de fond des travaux de l'Assemblée et de ses commissions.

Selon le rapport, au cours des dernières années, des dispositions importantes des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265 et 61/16 de l'Assemblée générale ont été mises en œuvre. Le rapport vise également à démontrer qu'avec l'introduction des nouvelles fonctions du Conseil économique et social et la réunion consacrée spécifiquement au développement par l'Assemblée, il est possible de faire progresser davantage le suivi intégré et coordonné en infléchissant les efforts vers la cohérence de fond plutôt que la coordination de processus. Pour faciliter la réorientation du suivi intégré des conférences, le rapport recommande l'établissement d'un rapport quadriennal. Ce rapport évaluerait globalement la situation de la communauté internationale en ce qui concerne l'application des textes des conférences et réunions au sommet internationales, un an avant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et l'adoption de nouveaux documents stratégiques des institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. L'évolution de l'architecture de suivi intégré et coordonné des conférences	5
A. Évolution de l'architecture de suivi intégré depuis l'adoption de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale	5
1. Suivi dans les pays	5
2. Suivi des conférences au plan régional	6
3. Suivi interinstitutions	7
4. Suivi intergouvernemental	9
B. Suivi du Sommet mondial de 2005 : mise en œuvre des nouvelles fonctions du Conseil économique et social et réunion spécifique de l'Assemblée générale consacrée au développement	11
1. Examen ministériel annuel	11
2. Forum biennal pour la coopération en matière de développement	13
3. Réunion spécifique de l'Assemblée générale axée sur le développement	14
III. Incidence sur la fréquence du rapport du Secrétaire général concernant l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences des Nations Unies	16
A. Objectif et contribution des rapports futurs du Secrétaire général	16
B. Fréquence des rapports futurs du Secrétaire général	17
IV. Recommandations	18

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2008/29 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations au sujet de la fréquence du rapport qu'il présente sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en vue de rendre le rapport encore plus efficace.

2. Le document décrit le fonctionnement du suivi intégré des conférences à ce jour (sect. I). Il décrit ensuite l'évolution de l'architecture de suivi des conférences (sect. II) et son incidence sur la fréquence du rapport du Secrétaire général, en vue d'enrichir le plus possible le suivi intégré des conférences (sect. III). Une section consacrée aux recommandations conclut le rapport (sect. IV).

3. Pendant les deux dernières décennies, les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies ont donné lieu à l'émergence d'une vision partagée du développement. Cette vision est fondée sur le consensus croissant qui existe au sein de la communauté internationale, selon lequel une approche intégrée et holistique prenant en considération les dimensions économique, sociale et environnementale du développement constitue la meilleure manière de favoriser le développement. Ce large cadre a été le fondement du Sommet du Millénaire, qui a mené à l'adoption des objectifs et buts assortis d'échéances appelés les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

4. En 2005, lorsque les dirigeants mondiaux se sont réunis à nouveau pour faire le bilan des progrès réalisés, ils ont reconnu que, dans un certain nombre de pays, la mise en œuvre de plusieurs objectifs de développement arrêtés au niveau international marquait le pas. Pour combler ce déficit de mise en œuvre, ils se sont engagés à élaborer et à appliquer des stratégies globales de développement par pays pour réaliser les priorités de développement nationales et atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international. Pour accélérer la mise en œuvre, ils ont également confié au Conseil économique et social deux nouvelles fonctions : l'examen ministériel annuel et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement.

5. Lors du Sommet mondial, ils ont en outre souligné que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourraient être atteints que s'ils étaient recherchés en parallèle avec les autres objectifs et buts des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies. Les appels à un suivi intégré et coordonné des conférences à tous les niveaux ont acquis une force supplémentaire avec l'approbation d'une vision large du développement, communément désignée par l'appellation de programme de l'ONU en matière de développement, qui englobe les objectifs de développement établis au niveau international issus des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU, y compris les OMD.

6. Depuis plusieurs années, le Conseil économique et social préconise le suivi intégré des conférences selon une démarche en deux volets. Au plan institutionnel, il promeut une architecture à cohérence renforcée, pour faire de la diversité et de la complexité du système des Nations Unies un levier que les organisations, qu'elles soient normatives ou opérationnelles et qu'elles agissent seules ou de façon concertée, peuvent utiliser selon leurs forces respectives pour atteindre l'objectif

commun du développement pour tous. En ce qui concerne la dimension de fond, le Conseil préconise une approche holistique du développement économique et social qui prend en compte l'interdépendance des différents objectifs et buts des grandes conférences des Nations Unies.

7. Dans leurs efforts pour favoriser un suivi intégré, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont dû faire face à un défi important : si les conférences ont adopté une démarche globale, les gouvernements nationaux et le système des Nations Unies, dont relève la mise en œuvre, continuent dans une grande mesure de fonctionner de façon sectorielle. Pendant les premières années du suivi intégré et coordonné des conférences, l'Assemblée et le Conseil ont donc consacré une grande partie de leur attention à promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination par l'établissement de liens, tant dans le sens vertical, entre les intervenants mondiaux et locaux, que dans le sens horizontal, entre les institutions œuvrant dans des secteurs différents. Bien que les progrès faits pendant les premières années dans le suivi des conférences aient été modestes, l'introduction, il y a peu, de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement a marqué un progrès important.

II. L'évolution de l'architecture de suivi intégré et coordonné des conférences

A. Évolution de l'architecture de suivi intégré depuis l'adoption de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale

1. Suivi dans les pays

8. La véritable pierre de touche du succès du suivi intégré et coordonné des conférences est la différence constatée dans la vie quotidienne des gens lorsque sont plus rapidement mis en œuvre les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, y compris les OMD. Les gouvernements sont, au premier chef, chargés d'appliquer les textes des conférences. Avec les années, les stratégies nationales de développement sont devenues le fondement des efforts de développement menés par les pays. Lors du Sommet mondial de 2005, les gouvernements ont placé les OMD et les objectifs de développement établis au niveau international au cœur même de leurs stratégies nationales de développement lorsqu'ils se sont engagés à élaborer et à appliquer des stratégies nationales de développement globales.

9. Le rôle de l'ONU a été d'aider les pays, tant en développement que développés, à intégrer les objectifs de développement établis au niveau international, y compris les OMD, à leurs politiques nationales. En 2007, 67 équipes de pays des Nations Unies ont indiqué qu'elles avaient aidé des gouvernements nationaux à élaborer et à appliquer des plans nationaux de développement ou des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, notamment en analysant les progrès faits par ces pays dans la réalisation des OMD et en finançant des efforts pour atteindre les objectifs. L'adoption de stratégies nationales globales a favorisé l'intégration des politiques aux étapes de la formulation et de la planification. Maintenant que les plans nationaux de développement sont en place, le principal défi à relever est de s'assurer que la cohérence atteinte pendant le processus de planification ne disparaîtra pas au cours de la phase de mise en œuvre.

10. Pour garantir la cohérence et l'intégration aux étapes de la planification et de la mise en œuvre et pour mieux tirer profit des compétences de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des organisations non résidentes, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) s'est doté de plusieurs outils au cours des dernières années. Il s'agit notamment du bilan commun de pays, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et sa matrice de résultats et de la base de données DevInfo. Le réseau d'action du GNUD, créé récemment, vise à coordonner et à cibler les conseils techniques et de politique générale des Nations Unies concernant la planification et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement visant à atteindre les OMD.

11. Pour explorer plus avant les moyens d'aider les pays à mettre en œuvre leurs stratégies globales de développement, les Nations Unies ont également lancé l'initiative « Unis dans l'action » dans huit pays pilotes, à la fin de 2006. Les programmes pilotes aident à identifier les moyens que la famille des Nations Unies peut employer pour fournir des services mieux intégrés et mieux coordonnés dans les pays. L'initiative met l'accent sur l'établissement de programmes communs fondés sur une analyse, une réflexion, une liste de priorités et une planification conjointes. L'approche programme unique, budget unique, responsable unique et, selon le cas, bureau unique a également contribué à l'intégration de l'expérience et des compétences de toutes les institutions des Nations Unies, y compris les organisations non résidentes¹.

12. La deuxième série de rapports d'évaluation des huit pays pilotes, réunis dans un rapport de synthèse à paraître en juin 2009, sera particulièrement pertinente pour le GNUD au moment où il cherche à faciliter l'application des enseignements tirés des programmes pilotes à d'autres pays, en particulier à ceux, au nombre de plus de 90, qui lanceront de nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement au cours des trois prochaines années.

2. Suivi des conférences au plan régional

13. Par suite d'une vigoureuse politique de décentralisation, les pôles régionaux des Nations Unies apportent une contribution de plus en plus importante au suivi des conférences. Les commissions régionales des Nations Unies relaient les expériences en matière de politique générale et les perspectives régionales vers le siège, où sont discutées les politiques. À titre d'exemple, on peut citer le dialogue que mène le Conseil économique et social avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales au cours de sa session annuelle et avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. En outre, les pôles régionaux des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, par l'intermédiaire des équipes de directeurs régionaux, veillent à ce que les orientations mondiales se traduisent de manière cohérente en directives au niveau des pays. Ces équipes fournissent un appui technique aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, dont ils suivent aussi le comportement professionnel, en plus d'assurer la qualité des programmes des Nations Unies et du plan-cadre pour l'aide au développement.

¹ Pour faire participer les organisations non résidentes à l'établissement d'un programme de pays commun, le Groupe des Nations Unies pour le développement a créé le plan d'action des organisations non résidentes.

14. Avec l'augmentation des activités au plan régional, la nécessité de coordonner les efforts régionaux se fait plus pressante. Deux principales structures de coordination régionale existent à cette fin : les mécanismes de coordination régionale des commissions régionales, et les équipes de directeurs régionaux, qui comprennent les directeurs régionaux du GNUM et les administrateurs supérieurs chargés de superviser directement les activités des institutions dans les pays. Les relations entre les mécanismes de coordination régionale et les équipes de directeurs régionaux, et leur apport au fonctionnement du GNUM ont été examinés lors d'une réunion récente du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination. Les équipes de directeurs régionaux continueront de fournir une perspective régionale au GNUM en ce qui concerne les activités opérationnelles. Les mécanismes de coordination régionale pourraient apporter une perspective semblable au Comité de haut niveau sur les politiques pour ce qui a trait à la politique générale. Le degré de coopération entre les équipes de directeurs régionaux et les mécanismes de coordination régionale varie actuellement d'une région à l'autre. Par exemple, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les réunions des équipes de directeurs régionaux et des mécanismes de coordination régionale se tiennent en séquence pour faciliter la coopération.

3. Suivi interinstitutions

15. Les efforts pour promouvoir une approche intégrée dans les pays et dans les régions sont complétés par ceux qui sont déployés à l'échelon mondial pour élaborer des réponses globales du système des Nations Unies aux défis mondiaux. Au cours des dernières années, le Conseil des chefs de secrétariat, qui réunit de façon régulière les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies sous la présidence du Secrétaire général, a mis un accent particulier sur la promotion de la cohérence horizontale et verticale afin de permettre au système des Nations Unies de fonctionner comme un tout et d'être plus que la somme de ses parties. Cet effort s'inspire de son rapport « One United Nations »² et de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement effectué par l'Assemblée générale.

16. Le Conseil des chefs de secrétariat joue un rôle important dans la promotion de la cohérence horizontale au sein du système des Nations Unies. Il est un chef de file dans l'élaboration de stratégies, de politiques, de méthodes et d'outils communs pour relever les défis auxquels doit faire face le système des Nations Unies. Son travail sur la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire et le changement climatique et ses travaux récents sur la crise économique et financière mondiale sont des exemples des efforts que font les Nations Unies pour agir efficacement, en utilisant la complémentarité des organisations afin qu'elles travaillent de concert pour relever les défis mondiaux (voir CEB/2008/2). En réponse à la crise économique et financière mondiale, le Conseil des chefs de secrétariat a récemment adopté neuf initiatives communes. L'objectif de ces initiatives est d'aider les pays et la communauté mondiale à faire face aux multiples dimensions de la crise, à accélérer la reprise et à utiliser la crise comme une occasion de favoriser une mondialisation juste et sans exclusive³. En outre, sous les auspices du Conseil des

² CEB (Conseil des chefs de secrétariat), One United Nations: Catalyst for Progress and Change – How the Millennium Declaration is changing the way the United Nations system works (Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement), New York, 2005.

³ Selon le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09 (voir E/2009/67), les neuf initiatives

chefs de secrétariat, plusieurs guides ont été élaborés pour favoriser la prise en compte des questions intersectorielles dans les programmes et activités des organisations de l'ensemble du système. Ces questions comprennent l'emploi et un travail décent, la réduction des risques de catastrophe et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

17. Le GNUD joue un rôle primordial dans la promotion de la cohérence en traduisant les orientations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en directives concrètes pour les équipes de pays des Nations Unies. Avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement, le GNUD élabore pour l'ensemble du système des directives visant à renforcer la coordination, l'harmonisation et la conformité des activités de développement des Nations Unies dans les pays avec les textes des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. L'intégration du GNUD au sein du Conseil des chefs de secrétariat, comme troisième pilier s'ajoutant au Comité de haut niveau sur les programmes et au Comité de haut niveau sur la gestion, favorise la cohérence verticale entre les aspects politiques, programmes et opérations du travail du système des Nations Unies. La circulation de l'information entre les trois piliers du Conseil des chefs de secrétariat est assurée par des réunions régulières des présidents et des secrétariats respectifs des comités.

18. Le travail du Conseil des chefs de secrétariat dans le domaine du développement est complété par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales qui joue, au sein des Nations Unies, le rôle d'instance d'analyse stratégique et dispense des conseils cohérents aux pays et à la communauté internationale en matière économique et sociale. À travers ses neuf groupes thématiques correspondant aux principaux domaines du programme des Nations Unies en matière de développement, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a favorisé la coopération et contribué à mieux utiliser les compétences des centres d'excellence de ses différentes entités, ainsi qu'à forger une coopération plus étroite entre les différentes régions des Nations Unies. À titre d'exemples récents, mentionnons le rôle central du Comité exécutif dans la préparation de la réunion de haut niveau de 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sa contribution à la formulation d'une réponse de l'ensemble du système des Nations

communes porteront sur neuf domaines clefs : a) la mobilisation de ressources supplémentaires pour les plus vulnérables (organismes chefs de file : Banque mondiale et Programme des Nations Unies pour le développement); b) la sécurité alimentaire [actuelle Équipe spéciale de haut niveau; organismes chefs de file : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies, Programme alimentaire mondial (PAM) et Fonds international de développement agricole (FIDA)]; c) le commerce [organismes chefs de file : Organisation mondiale du commerce (OMC) et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)]; d) une initiative en faveur d'une économie verte [initiative en cours; organisme chef de file : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)]; e) le pacte mondial pour l'emploi [organisme chef de file : Organisation internationale du Travail (OIT)]; f) une protection sociale minimale (organismes chefs de file : Organisation mondiale de la Santé (OMS) et OIT); g) l'action humanitaire, la sécurité et la stabilité sociale (organisme chef de file : PAM); h) la technologie et l'innovation [organismes chefs de file : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Union internationale des télécommunications (UIT)]; i) le suivi et l'analyse (organisme chef de file : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies).

Unies à la crise économique et financière mondiale. Dans le dernier cas, le Comité exécutif a notamment élaboré un document stratégique sur la crise financière. Le Comité examine également les moyens de contribuer au système intégré de surveillance et d'analyse dans le cadre des neuf initiatives communes des Nations Unies en période de crise déjà mentionnées, qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat lors d'une réunion récente.

19. La cohérence des programmes des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, d'une part, et des institutions de Bretton Woods, d'autre part, a également été renforcée. Cet objectif a été atteint grâce à une collaboration accrue. À l'échelon mondial, cette collaboration a notamment pris la forme du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Certaines institutions ont également instauré une collaboration très poussée dans les pays et les régions, en particulier avec la Banque mondiale. Pour institutionnaliser les principes de collaboration, l'ONU et la Banque mondiale élaborent plusieurs documents de partenariat. On peut citer à titre d'exemple récent le cadre de partenariat en temps de crise et après une crise, signé en octobre 2008, qui vise à réduire le coût des transactions pour les pays partenaires et à accroître la cohérence et l'impact de l'assistance.

4. Suivi intergouvernemental

20. À l'échelon intergouvernemental, le suivi des conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies se traduit par un examen en trois paliers. Le premier palier est l'examen effectué par une commission technique ou un autre organe intergouvernemental, par exemple les conseils d'administration des fonds et programmes ou les organes directeurs des institutions spécialisées. Le Conseil économique et social examine et adopte ensuite des orientations et des éléments de coordination. Toutes les conférences sont examinées, du point de vue des grandes politiques, par l'Assemblée générale.

21. Les commissions techniques du Conseil économique et social sont devenues des chefs de file dans le suivi de plusieurs grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU. Pour assurer la cohérence entre leurs activités, les différentes commissions techniques ont tenu des réunions conjointes de leurs bureaux, et leurs présidents ont participé aux sessions d'autres commissions. En outre, l'adoption d'un programme de travail pluriannuel dans le cadre de l'examen des méthodes de travail des commissions techniques leur a permis de collaborer de façon plus étroite grâce à une meilleure prévisibilité (voir la résolution 2007/29 du Conseil économique et social).

22. La coopération entre les commissions techniques et le Conseil économique et social a également été renforcée. Depuis juillet 2002, le Bureau du Conseil et les présidents des commissions se réunissent annuellement pour échanger leurs vues sur la manière dont les mécanismes subsidiaires du Conseil peuvent contribuer aux travaux du Conseil et, depuis 2007, le Bureau du Conseil rencontre tous les présidents des commissions techniques pour examiner la manière dont elles peuvent apporter leur perspective à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la

coopération en matière de développement. En outre, le Président du Conseil s'adresse régulièrement aux organes subsidiaires du Conseil⁴.

23. Un exemple particulièrement positif est la coopération étroite qui s'est établie entre le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme. En 2009, selon une pratique maintenant bien établie, le Conseil a été saisi d'une note du Secrétariat concernant la question « Mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international en ce qui concerne la santé publique mondiale » (E/CN.6/2009/13), qui sera la contribution de la Commission à l'examen ministériel annuel de 2009. De plus, cette année, la Commission a examiné la question au cours d'une table ronde d'experts. La Commission a également examiné les aspects sexospécifiques de la crise financière comme question émergente lors d'un débat interactif entre des experts. Les résultats de ces deux discussions d'experts peuvent être consultés dans un résumé de la Présidente.

24. Les progrès ont été plus lents en ce qui concerne la participation des organes directeurs des institutions, fonds et programmes des Nations Unies aux travaux de suivi du Conseil économique et social. Les discussions de fond qui ont eu lieu au cours des réunions des conseils d'administration restent, dans une grande mesure, éloignées des travaux de suivi des conférences effectués par le Conseil. Ce fait s'explique principalement par le fait que les points figurant à l'ordre du jour des conseils d'administration, y compris lors des réunions conjointes, ne concernent pas nécessairement des questions pouvant faire l'objet d'un dialogue avec le Conseil en matière de politique générale. En conséquence, dans leurs rapports annuels au Conseil, les conseils d'administration n'ont apporté aucune contribution quant au fond des questions et n'ont renvoyé au Conseil ou à l'Assemblée générale, pour décision et orientation, aucune question de politique générale, à l'exception de rapports sur le suivi de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement.

25. Les progrès sont également limités en ce qui concerne le renforcement de la coopération avec les organes intergouvernementaux des institutions spécialisées des Nations Unies. En tant qu'organisations distinctes et juridiquement autonomes, les institutions spécialisées ont leurs propres structures de gouvernance. Cependant, leurs organes directeurs ont des responsabilités à l'égard du suivi et de la surveillance des conférences. C'est particulièrement le cas lorsqu'un rôle spécial leur a été confié dans la mise en œuvre de grandes conférences. Il faudrait donc encourager de façon plus vigoureuse la coopération entre les organes directeurs des institutions et le Conseil économique et social. Récemment, des efforts ont été faits pour promouvoir le dialogue entre les dirigeants des organes directeurs au cours du débat consacré aux questions de coordination.

⁴ En 2009, le Président du Conseil économique et social a prononcé des allocutions, entre autres, devant la Commission de la population et du développement, la Commission de la condition de la femme, le Comité d'experts de l'administration publique, le Comité des politiques de développement et la Commission du développement durable.

B. Suivi du Sommet mondial de 2005 : mise en œuvre des nouvelles fonctions du Conseil économique et social et réunion spécifique de l'Assemblée générale consacrée au développement

26. L'examen de l'architecture de suivi des conférences révèle que le Conseil économique et social a fait beaucoup de progrès dans l'établissement de liens verticaux et horizontaux entre les différentes entités participant au suivi des conférences. Cependant, avant 2005, une lacune importante subsistait : l'absence d'un thème commun autour duquel les différents mécanismes de suivi des conférences auraient pu se rallier, ni l'Assemblée générale ni le Conseil n'en ayant indiqué.

27. Cette lacune a été comblée dans une grande mesure en 2005, lorsque le Sommet mondial, dans son document final, a créé deux nouvelles fonctions : l'examen ministériel annuel et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement. De plus, dans une résolution adoptée ultérieurement pour surveiller l'application des textes sur le développement adoptés par le Sommet, l'Assemblée générale a décidé de tenir une réunion particulière axée sur le développement au cours du débat annuel sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de la Déclaration finale du Sommet mondial de 2005. La présente section du rapport illustre la manière dont les nouvelles fonctions du Conseil économique et social et l'activité de l'Assemblée contribuent à faire progresser l'intégration des thèmes, en rassemblant les États Membres et le système des Nations Unies autour d'aspects particuliers du programme des Nations Unies en matière de développement.

1. Examen ministériel annuel

28. L'examen ministériel annuel s'est révélé un outil particulièrement efficace pour favoriser la cohérence de fond des travaux des Nations Unies visant à assurer le suivi des conférences. Portant chaque année sur un thème intersectoriel commun aux conférences de l'ONU, l'examen annuel est vite devenu une instance où se cristallisent les réflexions et les activités les plus récentes des États Membres et du système des Nations Unies sur certains thèmes intersectoriels communs aux conférences, et a ouvert de nouvelles voies dans l'établissement de liens entre les activités de suivi mondiales, régionales et nationales.

29. Grâce à l'adoption rapide d'un thème intersectoriel, l'examen annuel a permis aux différents intervenants chargés d'assurer le suivi des conférences des Nations Unies, aux plans national, régional et mondial, de contribuer activement aux délibérations du Conseil économique et social en y apportant leur perspective propre. Le Conseil peut alors traiter les grandes questions du programme des Nations Unies en matière de développement sous tous leurs aspects, comme ne peuvent le faire ni le système des Nations Unies ni d'autres instances intergouvernementales, du point de vue tant de la diversité que de la répartition géographique des participants.

30. À l'échelon mondial, l'examen ministériel annuel a permis de favoriser une mise en commun des points de vue de nombreux intervenants. Ce résultat a été obtenu en faisant appel aux compétences des organismes intergouvernementaux et des secrétariats des institutions, fonds et programmes intéressés des Nations Unies au cours du processus préparatoire et lors de l'examen lui-même. L'examen prend

également en compte les apports des commissions techniques de l'ONU, dont plusieurs incluent à leur ordre du jour de façon permanente un point concernant le concours qu'elles peuvent apporter aux nouvelles fonctions du Conseil économique et social.

31. L'examen ministériel annuel renforce également la perspective régionale dans les délibérations mondiales. En 2009, les commissions régionales ont collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales et l'Organisation mondiale de la Santé pour organiser cinq réunions ministérielles régionales multipartites en vue de préparer l'examen ministériel annuel : la réunion régionale pour l'Asie du Sud-Est sur la question « Stratégies de financement des soins de santé », la réunion ministérielle régionale Asie-Pacifique sur la « Promotion de l'éducation sanitaire », la réunion ministérielle régionale pour l'Asie occidentale sur la question « Prévention et contrôle des maladies non contagieuses », la réunion ministérielle régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur « Le VIH et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes » et la réunion ministérielle régionale pour l'Afrique sur la question « Télémédecine – Les technologies de l'information et des communications pour la santé » (voir <http://www.un.org/ecosoc/newfunct/amrregional2009.shtml>). Ces réunions ont fait ressortir les questions qui intéressent particulièrement les différentes régions. La participation active des États Membres, des commissions régionales et des bureaux régionaux des fonds et institutions spécialisées de l'ONU a contribué à renforcer le lien entre les activités dans les pays et les régions et les débats mondiaux.

32. L'examen ministériel annuel favorise en outre l'adoption de démarches intersectorielles intégrées dans les pays. En particulier, pour les pays qui présentent des communications devant le Conseil économique et social, la préparation d'un rapport national contribue à réunir les différents ministères autour d'une même table pour identifier les principales réalisations, les goulets d'étranglement, les enseignements tirés de l'expérience et les exemples de pratiques optimales. Les communications permettent de canaliser directement les perspectives des pays vers le Conseil. Elles constituent une occasion unique pour les ministres de discuter de mesures concrètes pour traduire les priorités mondiales en politiques nationales et pour tirer les leçons de l'expérience d'autres pays afin d'intégrer ces solutions dans leur propre contexte et d'accélérer la mise en œuvre dans leurs pays.

33. L'examen ministériel annuel encourage de plus la participation de multiples parties prenantes au travail de suivi des conférences du Conseil économique et social. Un forum des ONG est organisé immédiatement avant le débat de haut niveau du Conseil, et ses résultats sont transmis à la session ministérielle. Au cours de cette session, les parties prenantes peuvent participer à des tables rondes de haut niveau et à la Foire de l'innovation de l'examen ministériel annuel. De plus, de nombreuses occasions sont offertes aux parties prenantes qui souhaitent participer au processus préparatoire de l'examen ministériel annuel, notamment un débat électronique, une manifestation philanthropique et des réunions préparatoires nationales et régionales.

34. Pris ensemble, ces différents éléments de l'examen ministériel annuel ont renforcé la capacité du Conseil économique et social d'assurer la cohérence thématique du suivi des conférences. À ce jour, les apports d'intervenants multiples ont imprimé aux déclarations ministérielles du Conseil sur les thèmes de l'examen ministériel annuel un esprit multisectoriel global. Ces déclarations fournissent dès

lors des orientations utiles dont le Conseil des chefs de secrétariat peut se servir pour élaborer à l'intention de l'ensemble du système des Nations Unies des démarches qui mettent à profit les complémentarités et les avantages comparatifs des différentes entités du système. L'examen de l'application de la déclaration ministérielle du Conseil à l'occasion du débat consacré aux questions de coordination de la session annuelle suivante offre au Conseil une occasion supplémentaire de donner des orientations au système des Nations Unies pour l'aider à mettre en œuvre la déclaration.

2. Forum biennal pour la coopération en matière de développement

35. Un autre progrès dans l'intégration du suivi est le nouveau Forum biennal pour la coopération en matière de développement. Le Forum examine les tendances et les progrès dans la coopération pour le développement international; identifie les lacunes et les obstacles en vue de faire des recommandations sur des mesures pratiques et des options de politiques visant à renforcer la cohérence et l'efficacité et à favoriser la coopération en matière de développement pour réaliser les objectifs de développement établis au niveau international, y compris les OMD; offre aux États Membres une instance où ils peuvent partager leur expérience et en échanger les enseignements; conformément au Règlement intérieur, le Forum est ouvert à toutes les parties prenantes (voir la résolution 61/16 de l'Assemblée générale).

36. Depuis son inauguration en 2008, le Forum s'est révélé le lieu, au sein des Nations Unies, où l'on peut appréhender de façon holistique la coopération en matière de développement, grâce à la participation équilibrée d'intervenants multiples. La cohérence des politiques, les engagements et la répartition de l'aide au développement, les mesures visant à accroître l'efficacité de l'aide, les capacités des pays et les stratégies de développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud sont autant de questions qui ont retenu l'attention au cours des débats. S'appuyant sur les résultats du Forum de 2008, sur le Programme d'action d'Accra adopté au cours du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement tenu à Accra du 2 au 4 septembre 2008 (voir A/63/539, annexe) et sur la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, le Forum pour la coopération en matière de développement de 2010 mettra l'accent sur la cohérence des politiques en matière d'aide au développement, en vue de remplacer graduellement l'aide au développement par des sources de financement à plus long terme, la responsabilité mutuelle et la transparence de l'aide dans la coopération pour le développement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

37. En réunissant des intervenants de divers horizons, le Forum pour la coopération en matière de développement est particulièrement bien placé pour faire progresser l'intégration et la coordination du suivi des conférences. Par son activité, il peut contribuer à identifier des moyens de favoriser une plus grande cohérence entre les politiques dans les divers domaines de la coopération pour le développement. Cet avantage a été reconnu lors de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui a souligné, dans son document final, le rôle du Forum comme point focal, dans le système des Nations Unies, pour examiner globalement la question de la coopération internationale pour le

développement⁵. À sa session de 2010, le Forum aura l'occasion d'apporter une contribution importante sur la manière de renforcer la cohérence des politiques d'aide au développement afin d'aider les pays à faire la transition de l'aide à des sources de financement à long terme.

38. Une autre contribution importante que peut faire le Forum pour la coopération en matière de développement au suivi des conférences est d'aider les donateurs émergents à participer de manière plus systématique à l'application des textes issus des conférences. Le Forum de 2010 examinera plus particulièrement, entre autres, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Il devient de plus en plus important de faire des progrès dans ce domaine maintenant que les donateurs du Sud jouent un plus grand rôle dans la réalisation du programme des Nations Unies en matière de développement.

39. Grâce à ses nombreux participants, au vaste éventail des apports qui le nourrissent et à ses débats interactifs, le Forum a ouvert des voies nouvelles par lesquelles il sera possible de tirer systématiquement profit des compétences diverses de multiples intervenants, dont le rôle important dans l'intégration du suivi des conférences est largement reconnu. Ce message ressortait clairement du Forum multipartite tenu en juin 2008 à Rome sur le thème « Rôle des parties prenantes nationales et locales dans la qualité et l'efficacité de l'aide au développement » et dans le Programme d'action d'Accra. En 2010, le Forum développera les partenariats établis avec la société civile, les parlements, les gouvernements locaux et le secteur privé.

40. Bien que le Forum n'ait pas encore examiné en profondeur son mandat de renforcer le lien entre les volets normatif et opérationnel de l'activité du système des Nations Unies, ce mandat donne au Forum l'occasion d'aligner davantage les efforts des Nations Unies en matière de coopération pour le développement sur les objectifs de développement établis au niveau international, y compris les OMD. Ce pourrait être une contribution importante au prochain examen complet des activités opérationnelles en 2012.

3. Réunion spécifique de l'Assemblée générale axée sur le développement

41. Depuis 2006, l'Assemblée générale consacre une réunion particulière au développement dans le cadre d'un débat général. Dans sa résolution 60/265, l'Assemblée a décidé que cette réunion se tiendrait pendant le débat sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et à la déclaration publiée à l'issue du Sommet mondial de 2005 et qu'au cours de cette réunion particulière axée sur le développement, elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente. Aucune documentation officielle n'a été établie pour ces réunions, qui n'ont donné lieu à aucune déclaration officielle.

42. Au cours des trois dernières années, le débat, qui a lieu en décembre, a porté sur de nombreuses questions, notamment le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement établis au niveau international, la situation économique et financière mondiale, le changement climatique et son incidence sur le développement économique et social, la paix et la sécurité et le rôle de l'Assemblée

⁵ Déclaration de Doha sur le financement du développement (résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe, par. 47).

générale et du Conseil économique et social dans la facilitation du développement. Juste avant la réunion de 2007, l'Assemblée a tenu un débat interactif officiel au cours duquel les délégations ont été informées des tendances actuelles et de leur incidence sur les efforts de développement. Le débat a suscité une participation active des délégations et il a enrichi les délibérations de la réunion sur le développement qui a suivi.

43. Plusieurs des questions mentionnées ci-dessus qui ont été examinées pendant la réunion axée sur le développement étaient cependant également discutées au cours de plusieurs autres réunions liées au développement tenues au cours de la session plénière de l'Assemblée. Par exemple, au cours de la soixante-troisième session, plusieurs réunions ont été consacrées à des questions liées au développement : la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la Réunion de haut niveau sur les besoins en développement de l'Afrique, la réunion plénière de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et la conférence à venir sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Des débats interactifs sur la crise financière mondiale, la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, la crise alimentaire mondiale et le droit à l'alimentation, l'accès à l'éducation dans les situations d'urgence, après conflit et de transition causées par l'homme ou par des catastrophes naturelles, et les mesures collectives à prendre pour mettre fin à la traite des êtres humains.

44. Étant donné la multitude de réunions liées au développement qui ont lieu au cours des sessions plénières de l'Assemblée générale et des commissions, l'incidence de la réunion particulière axée sur le développement a été limitée. Les délégations souhaiteront donc peut-être se demander s'il ne conviendrait pas de tenir une réunion particulière axée sur le développement uniquement pendant les années où il n'y a pas de réunion de haut niveau portant sur le développement.

45. Comme l'ont indiqué des États Membres au cours de réunions passées, la réunion axée sur le développement pourrait préparer les travaux de l'Assemblée générale sur le développement. Les États Membres pourraient utiliser cette réunion pour appeler l'attention sur les faits nouveaux importants qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation des objectifs de développement établis au niveau international, y compris les OMD, et faire des suggestions sur la manière dont l'Assemblée et ses commissions pourraient agir. Si la réunion doit établir le cadre des travaux de l'Assemblée en matière de développement pendant une session ordinaire, les délégations pourraient envisager de tenir cette réunion au début de la session plutôt que vers la fin. Si, cependant, la réunion continue à se tenir vers la fin de la session ordinaire, elle pourrait servir à faire le bilan des délibérations de la session et fournir des orientations à toutes les parties prenantes pour appliquer les décisions prises au cours de la session. Dans cette dernière hypothèse, le document final prévu, qui serait un résumé du Président, constituerait un document d'orientation pour tous les partenaires du développement.

46. Dans une perspective plus lointaine, les délégations pourraient également souhaiter réviser l'organisation de la réunion. Par le passé, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la réunion a pris la forme d'un débat plénier. Étant donné la réaction positive des délégations aux débats interactifs qui ont été organisés à plusieurs reprises, et plus particulièrement pour la réunion axée

sur le développement en 2007, les délégations voudront peut-être envisager de recommander une formule plus interactive pour la réunion elle-même.

III. Incidence sur la fréquence du rapport du Secrétaire général concernant l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences des Nations Unies

A. Objectif et contribution des rapports futurs du Secrétaire général

47. Dans la résolution 2008/29 du Conseil économique et social, les délégations ont prié le Secrétaire général de faire des recommandations sur la fréquence du rapport qu'il présente sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, afin de renforcer l'efficacité du rapport. Cet examen paraît opportun, étant donné que les arrangements actuels concernant le rapport ont été adoptés avant la conception et le lancement des nouvelles fonctions du Conseil⁶. Il semble donc utile de se demander si des dispositions différentes pourraient mieux contribuer au progrès du suivi intégré des conférences.

48. Dans ses rapports précédents, le Secrétaire général, ainsi qu'on l'en avait prié, a examiné la contribution de l'ensemble de l'architecture de suivi établie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265 et 61/16 concernant le suivi intégré des conférences. Étant donné la large portée de ces résolutions, il s'est révélé difficile de fournir une évaluation complète des progrès réalisés dans l'amélioration de la cohérence de l'architecture et des thèmes. Étant donné que la plupart des dispositions de ces résolutions concernant l'architecture de suivi ont été appliquées, les rapports futurs du Secrétaire général pourraient mettre l'accent principalement sur la cohérence des thèmes.

49. La principale contribution des rapports futurs du Secrétaire général sur le suivi intégré des conférences pourrait être de mieux faire comprendre les progrès que les pays ont réalisés à ce jour dans la mise en œuvre d'un suivi intégré et coordonné des conférences. Les rapports devraient présenter une vue d'ensemble de la manière dont les différentes parties de l'architecture de suivi de l'ONU, tant du côté du système des Nations Unies que du côté intergouvernemental, ont contribué à la mise en œuvre intégrée et coordonnée des textes issus des conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies. Pour les pays développés, le rapport pourrait présenter une vue globale des politiques et des mesures adoptées pour favoriser le suivi intégré des conférences. Pour les pays en développement, le rapport pourrait mettre l'accent sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre intégrée des textes issus des conférences des Nations Unies, en particulier par la mise en œuvre de stratégies nationales globales visant à atteindre les objectifs de

⁶ Au paragraphe 39 de sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session annuelle un point concernant l'évaluation de l'application des textes issus des conférences et d'examiner les chapitres du rapport annuel du Conseil relatifs à cette question.

développement établis au niveau international, y compris les OMD, et l'appui fourni par la communauté internationale.

50. Le programme de l'ONU en matière de développement pourrait fournir le cadre d'analyse des rapports futurs. Ces rapports seraient d'autant plus concrets qu'ils s'appuieraient sur les expériences des pays ayant présenté des exposés volontaires de pays. Ils pourraient par exemple mettre l'accent sur les progrès réalisés dans l'intégration du suivi des conférences sur les questions du programme de l'ONU en matière de développement examinées au cours de l'examen annuel ministériel. On obtiendrait ainsi avec le temps une couverture complète des thèmes de fond.

51. Il convient de noter que, si le rapport proposé sur le suivi intégré et le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles portaient tous deux sur les liens existant entre les orientations normatives et les activités dans les pays, ils auraient une portée et mettraient l'accent sur des questions très différentes. L'examen quadriennal porterait principalement sur les moyens de renforcer l'efficacité des activités du système des Nations Unies dans les pays, la conception et l'exécution étant dirigées par le pays lui-même, alors que le processus de suivi intégré utiliserait les stratégies nationales de développement comme point de départ de l'analyse. Ce dernier processus permettrait d'évaluer, du point de vue de la politique générale, les moyens pris par les pays pour faire progresser le suivi intégré des conférences, en faisant la promotion de stratégies globales aux différents échelons, et la manière dont le système des Nations Unies a favorisé cette approche intégrée.

B. Fréquence des rapports futurs du Secrétaire général

52. Étant donné les synergies possibles entre l'examen quadriennal et le rapport de suivi intégré, il est proposé qu'un rapport du Secrétaire général soit établi tous les quatre ans, un an avant le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal et l'adoption des nouveaux documents stratégiques des institutions, fonds et programmes.

53. L'établissement du rapport de suivi intégré avant le rapport de l'examen quadriennal aurait plusieurs avantages. Premièrement, il fournirait au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale une vue d'ensemble des progrès réalisés dans l'amélioration de la cohérence des politiques visant à mettre en œuvre le programme de l'ONU en matière de développement, avant de fournir de nouvelles orientations opérationnelles au système des Nations Unies au cours de l'examen quadriennal. Deuxièmement, rédiger ce rapport en parallèle avec un examen des politiques limiterait le nombre de rapports supplémentaires, étant donné que le Secrétaire général serait en mesure de tenir compte de l'appréciation du rapport sur le suivi intégré des conférences lorsqu'il préparerait l'examen quadriennal. Le rapport fournirait en outre des indications utiles aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies au moment où ils s'engageraient dans un nouveau cycle de planification quadriennal.

IV. Recommandations

54. Compte tenu de ce qui précède, les délégations souhaiteront peut-être demander au Secrétaire général d'établir un rapport quadriennal sur la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies et de présenter le premier rapport quadriennal à la session de fond de 2015 du Conseil économique et social et au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Il est proposé que ce rapport :

a) Soit établi un an avant le rapport du Secrétaire général pour l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016, et ensuite tous les quatre ans;

b) Évalue les progrès réalisés par les pays, tant en développement que développés, dans la mise en œuvre intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies;

c) Permette à l'Assemblée et au Conseil de déterminer les domaines dans lesquels une supervision et des orientations intergouvernementales supplémentaires sont le plus nécessaires pour faire progresser le suivi intégré des conférences;

d) Évalue, du point de vue de la politique générale, la manière dont chacun des mécanismes de suivi des conférences a contribué au suivi intégré et coordonné des conférences;

e) Mesure l'efficacité du système des Nations Unies s'agissant de fournir des conseils de politique générale holistiques pour appuyer les politiques nationales ou, lorsqu'elles existent, les stratégies de développement globales élaborées par les pays pour atteindre les objectifs de développement établis au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;

f) Mette l'accent sur des études de cas réalisées dans un petit nombre de pays développés et en développement et, à chaque fois, sur un sous-ensemble différent de thèmes du programme de l'ONU en matière de développement, de manière à couvrir à terme l'ensemble des thèmes;

g) Tire profit des rapports pertinents émanant de façon continue des États Membres et du système des Nations Unies et, toutes les fois que cela est possible, utilise les outils d'évaluation d'impact et les études de cas du système des Nations Unies.